

Le Seignadou

Le signe de Dieu



FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT-PIE X

PRIEURÉ SAINT-JOSEPH-DES-CARMES

11290 - MONTRÉAL-DE-L'AUDE

Téléphone : 04 68 76 25 40

Novembre 2021

L'éditorial

Les dérives euthanasiques

Bien chers fidèles,

« Bonjour Madame, je suis Monsieur l'abbé X ; je viens rendre visite à Monsieur XX ». C'est ainsi que se présente un prêtre à l'accueil de l'hôpital dans lequel il vient rendre visite à l'un de ses malades pour lui porter les sacrements. Subitement devenue pâle, l'infirmière lui répond, gênée : « Mais Monsieur XX est décédé il y a deux jours. On ne savait pas qu'il avait encore un rendez-vous ! » De pâle qu'elle était, notre infirmière devient écarlate. Ces mots lui ont échappé ! Impossible de se reprendre, l'aveu est clair : le service hospitalier a provoqué prématurément la mort de ce patient sans famille...

Si la majorité des États ne reconnaît pas encore officiellement l'euthanasie active, c'est-à-dire par une injection létale directe, il est incontestable que la culture de mort ne fait que s'étendre, et que de plus en plus de pays adoptent cette pratique, plus ou moins directement, soit par une législation de plus en plus ambiguë, soit même en prononçant des non-lieux ou des peines symboliques dans la plupart des affaires judiciaires où un praticien est mis en cause.

La France est un parfait exemple de cette législation ambiguë qui tout en refusant officiellement l'euthanasie, conduit à des comportements eutha-

nasiques. Le 22 avril 2005 la loi *Leonetti* est adoptée. Cette loi dit vouloir « éviter l'obstination déraisonnable ». Si pour éviter « l'acharnement thérapeutique », l'omission ou l'arrêt de certains soins jugés extraordinaires est légitime, la loi *Leonetti* introduit une difficulté dans la mesure où le terme d' « obstination déraisonnable » n'est pas bien défini et élargit les motifs qui justifient l'omission ou l'arrêt des soins. Cela ouvre ainsi la porte à ce que l'on appelle aujourd'hui une « euthanasie passive », tout aussi inacceptable qu'une euthanasie directe : la loi précise en effet que lorsque les soins n'auront d'autres effets que « le seul maintien artificiel de la vie », ils pourront être suspendus ou ne pas être entrepris. Ces termes de « seul maintien artificiel de la vie » énoncés sans aucune circonstance ouvrent clairement la porte à des interprétations euthanasiques.

De plus, la loi *Leonetti* ne distingue pas le soin du traitement, équiparant ainsi un soin légitime et élémentaire tel que la nutrition ou l'hydratation à un traitement. Celui-ci pourrait alors être arrêté parce que jugé déraisonnable. Ce fut le cas dans l'affaire « Vincent Lambert ». C'est d'ailleurs ce que la loi *Clayes-Leonetti* du 2 février 2016 précise : elle stipule que la nutrition et l'hydratation artificielles sont des traitements et non des soins ordinaires et qu'elles sont donc susceptibles d'être arrêtées au

titre du refus de « l'obstination déraisonnable » (Article L 1110-5).

Enfin, la loi *Leonetti* de 2005 prévoyait la possibilité d'une sédation administrée en phase terminale. Cette mesure n'avait comme objectif que de soulager un malade qui subissait une situation de souffrance insupportable même si, de fait, en raison de l'importance des doses nécessaires pour obtenir cette sédation totale, la survenue du décès était parfois accélérée. L'exemple classique était celui-ci : un patient souffre d'un cancer avec un risque d'étouffement ; le médecin endort le malade avec son accord pour qu'il ne souffre pas ; le patient et le médecin acceptent, même si ce n'est pas leur but, que cette sédation en raison de la dose des produits nécessaires puisse indirectement accélérer la survenue du décès. Pie XII avait déjà examiné cette situation et approuvé sa moralité en 1957. Dans la nouvelle loi *Claeys-Leonetti* de 2016 est introduit un droit du malade incurable à exiger la sédation terminale et l'arrêt des traitements comme moyen de se donner la mort sans souffrance. Et cela, la morale naturelle et catholique ne pourra jamais l'accepter. La moralité est toute différente en effet : dans ce cas, la mort est recherchée directement.

En définitive, on rentre dans une alternative faussée : on distingue l'euthanasie passive de l'euthanasie active sans aucune autre considération. On pense alors se préserver de l'immoralité. Or il est évident que les circonstances peuvent rendre immorale une euthanasie dite indirecte : arrêter ou refuser la nutrition, qui est un soin facile à mettre en œuvre aujourd'hui en est un parfait exemple. C'est en définitive toute une mentalité qui est faussée. Les motifs invoqués pour justifier de telles pratiques sont erronés. Bien souvent d'ailleurs, ils relèvent d'un héritage protestant.

En effet, parmi ces motifs, nous trouvons une pitié et une compassion déformées envers la souffrance d'autrui : tant que l'amour du prochain est le moteur de la décision de mettre fin à la vie d'une personne, alors cette décision est bonne. C'est l'opinion du professeur et théologien protestant Joseph Fletcher, qu'il a exposée et rendu populaire dans les années 60. Selon lui, l'amour du prochain, la pitié, la compassion pourraient tout à fait justifier d'aider quelqu'un à mettre fin à ses jours. Pour ce pasteur protestant donc, la fin justifie les moyens. Pie XII qualifie cette compassion de

« fausse pitié qui prétend justifier l'euthanasie et soustraire l'homme à la souffrance purificatrice et méritoire, non par un charitable et louable soulagement, mais par la mort telle qu'on la donne à un animal dépourvu de la raison et de l'immortalité ».

Un autre motif invoqué est celui de la liberté humaine. En 1885, Nietzsche, dans son recueil *Ainsi parlait Zarathoustra*, faisait déjà l'éloge de la « mort libre, qui vient de moi, parce que je le veux. » C'est l'orgueil humain poussé à l'extrême. On croit être le maître de la vie et de la mort.

On invoque aussi la dignité humaine : l'homme ne veut plus se voir diminuer par la maladie, la vieillesse ou la souffrance, exige de pouvoir mourir avec dignité, c'est-à-dire d'être euthanasié quand il est encore en pleine possession de ses moyens. C'est parmi les sectes protestantes que cette notion faussée de la dignité humaine s'est développée. Notion faussée parce qu'elle ne considère que l'être d'une chose, et même parfois que l'être matériel, indépendamment de son agir en lequel réside principalement la dignité humaine : un homme est digne, non parce qu'il est, mais parce qu'il agit bien.

Il y a enfin l'intérêt de la société. Ce motif sordide, mis en avant par Hitler en Allemagne, a resurgi pour essayer de justifier l'injustifiable. Hitler en effet, dès 1939, avait mis en place un véritable protocole d'élimination des handicapés physiques et mentaux. Son but était d'éliminer ce que les eugénistes et leurs partisans considéraient comme des fardeaux génétiques et financiers pour la société et l'État allemand. Pie XII là encore s'était opposé farouchement à cette scandaleuse pratique.

« Dieu seul est maître de la vie et de l'existence. L'homme n'est donc pas maître ni possesseur mais seulement usufruitier de son corps et de son existence. » Voilà le principe essentiel du jugement que l'on doit porter sur l'euthanasie. Certes, si la science humaine a permis de trouver des remèdes pour soulager les souffrances, il est légitime d'en user, mais prétendre supprimer la souffrance en supprimant la vie, cela n'est rien d'autre que tuer.

L'euthanasie est donc un crime, les motifs avancés en sa faveur ne peuvent qu'être des sophismes. Éliminer les individus soi-disant inutiles ou coûteux pour la société, c'est tomber dans le totalitarisme le plus abject, qui fait du « tout » le seul absolu, et qui a pour prix de broyer les individus.

« Choisir sa mort », c'est aussi refuser la mort que la Providence nous a préparée : c'est se révolter contre l'ordre naturel. « En finir avec une vie qui n'a plus de sens », « en finir avec une vie dégradée par des souffrances aiguës, avec une vie amoindrie », autant d'expressions sophistiquées : la vie terrestre trouve son sens dans la vie éternelle ; même souffrante ou inconsciente, la personne conserve sa dignité d'être créée à l'image et à la ressemblance de Dieu, la dignité d'un « être d'éternité ».

En tout cela, et c'est peut-être là l'essentiel, il ne faut pas non plus oublier ce que l'Eglise catholique nous enseigne sur la souffrance et sa valeur rédemptrice. C'est, de toute évidence, un discours incompréhensible aux protestants, puisque pour eux, Jésus-Christ a souffert amplement pour nous, et que ce serait blasphème que de voir dans nos souffrances une valeur rédemptrice, car cela signifierait que le Christ n'a pas réellement offert un sacrifice suffisant pour réparer tous les péchés. Et c'est pour cette raison que le médecin protestant s'insurge contre la doctrine

catholique qui rappelle les bienfaits de la souffrance pour le salut de l'âme. C'est pourtant bien ce qu'il est important de se rappeler à l'heure de la souffrance. C'est par nos souffrances que nous nous unissons, de façon privilégiée, au Sacrifice de notre Sauveur, à la Rédemption du Dieu fait homme pour le salut de nos âmes, de toutes celles qui nous entourent. Souffrir, c'est s'appliquer et appliquer aux autres les fruits de la Rédemption. Rien ne manque à la Rédemption, mais notre coopération est requise pour son application à chacune des âmes. La souffrance relève de cette économie du salut. Notre Seigneur ne peut plus souffrir, ne peut plus mériter, si ce n'est à travers nous.

Quel privilège donc que de rendre ce service à Notre Seigneur Jésus-Christ en offrant nos souffrances, spécialement à l'article de la mort. Mais voilà, notre société révolutionnaire ne cherche que trop à abolir les privilèges, même ceux réservés à toute l'humanité.

Abbé Gonzague Peignot +



L'homme animal et l'euthanasie

par M. l'abbé Chabot-Morisseau

L'homme peut tuer l'animal qui souffre.

Or l'homme est un animal.

Donc l'homme peut tuer son semblable qui souffre.

Ce raisonnement prend souvent la forme d'un slogan qui revient pour réussir à faire accepter aux esprits cette pratique de l'euthanasie, ou étymologiquement bonne mort. Cependant, bien que nous soyons opposés à cette pratique, savons-nous bien pourquoi et sommes-nous capables de répondre à quelqu'un qui est partisan de celle-ci ?

L'objet de cet article est de donner quelques arguments qui permettront de répondre au moins en partie à cette question.

Le premier argument que je développerai sera basé sur la notion de propriété. Il ne répondra pas directement au syllogisme proposé ci-dessus mais

répondra de façon plus générale à la question. Cet argument se base sur le fait qu'on ne peut disposer de quelque chose qui ne nous appartient pas.

Avec l'éveil de la conscience chez le nourrisson, apparaît quelque chose qui s'apparente à un réflexe et qui est la notion de propriété. Dès que l'enfant a conscience de lui-même, il a, dans le même temps, conscience de ce qui est à lui. Et il sera prêt à le faire savoir et à faire valoir ses droits : si les dents ne suffisent pas, les cris auront raison de l'importun... Par ailleurs, il en va de même pour l'animal. A l'état sauvage et en dehors du dressage, il est impossible de reprendre quelque chose à un animal qui a chassé, couru, volé pour obtenir ce qui l'attirait.

L'acquisition d'une chose la rend nôtre. Elle peut se faire de différentes façons : le combat, le travail ou le don. En dehors de cela, il n'y a pas de propriété. Pour qu'il y ait don, il faut que ce soit très clair de la

part du donateur pour éviter une confusion avec le prêt. En cas de doute, c'est le prêt qui prévaut.

De plus, même dans le cas de la propriété, je ne peux pas tout-à-fait faire ce que je veux de ce que je possède, par obligation morale. Je ne peux pas dilapider la fortune familiale pour mon simple plaisir ; car bien qu'elle m'ait été transmise par mes parents, d'une certaine façon je n'en suis que le dépositaire.

Pour disposer de ma vie comme je l'entends, il faudrait que j'en sois le propriétaire. Or personne ne m'a donné ma vie, bien que l'expression usuelle parle bien de donner la vie pour les parents. En réalité, il vaut mieux parler de transmission de la vie. Les parents ne donnent pas, ils transmettent ce qu'ils ont eux-mêmes reçu de leurs parents. En effet, en aucun cas, on ne peut donner quelque chose qu'on n'a pas en propriété. Or les parents n'ont pas la vie en propriété, car en aucun cas deux cellules ne peuvent donner un être vivant, qui plus est, un être rationnel. Il faut donc une autre cause qui, elle, soit propriétaire de la vie.

Si l'homme n'est pas propriétaire de sa vie, pas plus que les parents ne le sont de celle de leurs enfants, que dire d'une tierce personne ? Les parents ne peuvent tuer un de leurs enfants car sa vie ne leur appartient pas, un homme ne peut se tuer lui-même pour le même motif, un homme ne peut donc tuer son semblable, car il ne peut pas disposer de la vie comme bon lui semble, il s'agirait d'un vol.

Nous pourrions objecter qu'il en va de même pour l'animal. L'homme ne peut tuer l'animal car il n'est pas propriétaire de sa vie. C'est vrai dans un certain sens. Cependant, pour vivre l'homme doit se nourrir et pour cela il devra ôter la vie, que ce soit celle des animaux ou celles des végétaux. S'il est évident que l'homme n'a pas le droit de faire souffrir l'animal pour son propre plaisir, il est tout aussi évident qu'il lui faut se nourrir et que l'animal est une nourriture pour l'homme, comme par ailleurs la gazelle est une nourriture pour le lion. Il doit assurer sa vie et la conservation des conditions pour sa vie. A ce titre, et seulement à celui-ci, il peut tuer l'animal.

Le deuxième argument se construit sur la différence entre l'homme et l'animal. Bien que l'homme soit un animal, il est plus qu'un animal. Sa nature spirituelle ôte à l'homme tout pouvoir sur son être.

Dans le syllogisme se trouve une erreur, car l'homme est bien un animal, mais un animal particulier. En effet, seul parmi tous, l'homme possède l'intelligence et cette intelligence fait de lui un être spirituel. Il est la composition d'un corps matériel et d'une âme spirituelle. Cette différence notable entre tous les autres animaux et l'homme, interdit absolument le meurtre, c'est à dire la destruction de ce

composé qu'est l'homme, à savoir, corps et âme.

En effet, cette composition dépasse infiniment la liaison des deux cellules présentes à la conception. Ces cellules matérielles peuvent éventuellement donner le corps, mais certainement pas l'âme, absolument spirituelle et immatérielle. L'apparition de cette âme n'étant pas le fait des parents, nécessite une intervention qui n'est pas humaine et qui ôte à tout homme le pouvoir de détruire ce composé. La souffrance d'un homme n'est donc pas un motif légitime de meurtre, car elle ne donne pas à l'homme le pouvoir sur un composé qui ne relève d'aucune façon de son pouvoir.

Le troisième argument s'appuiera sur la grandeur de la vie et l'obligation que l'homme a de la protéger à tout prix. On ne protège pas ce qu'on détruit.

Enfin, la vie est le bien le plus précieux dont nous soyons dépositaire. En effet parmi tous les biens que nous ayons à notre disposition, il en est un qui nous dépasse plus que les autres comme nous l'avons dit plus haut. Ce bien étant le plus précieux qu'il soit donné à l'homme de posséder doit être protégé et préservé coûte que coûte. Ce n'est pas parce qu'un bien est endommagé qu'il faut le jeter, surtout s'il a de la valeur, bien au contraire on fera tout pour le réparer surtout si sa valeur est inestimable. Étonnement, les scientifiques sont de plus en plus conscients de la valeur de la vie qu'ils sont incapables de reproduire malgré la haute technologie employée à cet effet, et en même temps, cette vie semble sans valeur et peut être supprimée sans scrupule.

C'est pourtant contraire à ce qui est contenu dans le serment d'Hippocrate qui était prêté par tous les médecins : « Mon premier souci sera de rétablir, préserver ou promouvoir la santé dans tous ses éléments.[...] Je ne provoquerai jamais la mort délibérément. [...] Que je sois déshonoré et méprisé si je manque à mon serment. »

Certes l'homme doit soulager la souffrance de ses semblables, mais on ne soulage pas en supprimant. Qui peut prétendre réparer quelque chose en le détruisant ? Qui peut prétendre soigner en tuant ?

Ces arguments qui volontairement ne traitent le sujet que de façon naturelle permettront de répondre à une personne non catholique qui serait favorable à l'euthanasie.

On peut donc relever trois arguments en défaveur de l'euthanasie : la propriété de la vie, la dignité de l'homme par rapport à l'animal, et enfin la grandeur de la vie qui doit être préservée.

CULTURE RELIGIEUSE

Le Trentain grégorien

Petit historique

L'usage du Trentain Grégorien en faveur des âmes du Purgatoire remonte à la fin du sixième siècle. Il tient son nom du pape saint Grégoire le Grand, qui l'institua alors qu'il était abbé de Saint-André (abbaye bénédictine du Mont Coelius à Rome). Voici ce que l'on peut lire dans l'un des plus remarquables ouvrages de ce Docteur de l'Église (Dialogues, Livre IV, Ch. 55) à propos du moine Justus : « Ayez soin que pendant trente jours, le saint Sacrifice de la Messe soit offert pour lui et qu'on ne manque pas un seul jour d'immoler la sainte Victime à son intention. »

Les Bollandistes nous rapportent, dans le passage suivant de la vie de saint Grégoire, ce qui était arrivé à ce malheureux moine : « Tendrement chéri de ses frères, le Saint s'associait paternellement à leurs épreuves, à leurs croix intérieures, pourvoyait à leurs nécessités temporelles et spirituelles. Il admirait surtout la sainte mort de plusieurs d'entre eux. Il en a raconté les détails dans ses Dialogues, où il semble respirer d'avance le parfum du Ciel. Mais l'affectueuse bonté, qui l'inspira toujours, ne l'empêchait pas de maintenir avec une scrupuleuse sévérité les exigences de la règle. Il fit jeter à la voirie le corps d'un moine nommé Justus, qui était aussi un habile médecin, et dans la cellule duquel on trouva trois pièces d'or, au mépris de l'article de la Règle qui interdisait toute propriété individuelle. Les trois pièces d'or furent jetées sur le cadavre, en présence de tous les religieux, qui durent tour à tour répéter à haute voix le texte tiré des Actes des apôtres : « Périssse ton argent avec toi... » (Act, VIII, 20). Une fois cette justice accomplie, la miséricorde reprit le dessus dans le cœur du Père, qui fit célébrer la messe pendant trente jours de suite, pour délivrer cette pauvre âme du purgatoire. » Le texte ajoute que, le trentième jour, saint Grégoire fut assuré de la délivrance de l'âme de Justus, comme le constate aussi l'inscription que l'on trouve à Rome,

au Mont Coelius, dans l'église des saints André et Grégoire, construite dans l'antique demeure du saint Pape. Lui-même aurait été instruit, par une révélation, de l'efficacité de ces trente messes. Un jour, enflammé pour les âmes du purgatoire d'une charité très ardente, il se lamentait de ce qu'après sa mort il ne pourrait plus rien pour elles : « *Mon ami, lui dit Notre-Seigneur, je veux bien accorder en ta faveur un privilège qui sera unique. C'est que toute âme du purgatoire, pour laquelle seront offertes trente messes en ton honneur et sans interruption sera immédiatement délivrée quelle que soit sa dette envers moi...* »

C'est pour cette raison que les communautés religieuses ont presque toutes, dans leurs constitutions, l'obligation de faire dire un trentain de messes grégoriennes pour chaque membre défunt.

On raconte que saint Vincent Ferrer vit sa sœur délivrée des flammes expiatrices, à la fin d'un trentain qu'il avait fait célébrer pour elle.

Conditions pour la bonne célébration d'un trentain grégorien

La célébration du trentain grégorien est qualifiée de *pieuse coutume* par Benoît XIV en 1752, et un décret de la Sacrée Congrégation des Indulgences, en 1884, déclare qu'il serait téméraire de qualifier cette dévotion de superstition. Il n'en reste pas moins nécessaire de préciser plusieurs points particuliers, pour éviter toute erreur et pour réfuter d'avance quelques inventions sans fondement.

1° Ce qui n'est pas requis.

Rien n'exige que ce soit le même prêtre qui célèbre toutes les messes au jour le jour, ni au même autel pendant tout le mois.

2° Ce qui est nécessaire.

Ce qu'il faut observer de toute nécessité, c'est que les trente messes soient célébrées, une

à une, trente jours de suite. Par trente messes, célébrées par plusieurs prêtres dès les premiers jours qui suivent le décès, l'âme serait plus rapidement soulagée ; mais il ne serait pas possible d'avoir la consolante assurance, dont il est ici question.

En outre, l'application ne peut en être faite que pour une seule âme, à déterminer par celui qui fait dire le trentain. On peut formuler son intention, par exemple : « *je fais célébrer ce trentain pour l'âme de X..., ou à son défaut pour Y..., etc.* » De cette façon, il sera toujours appliqué à une âme chère, mais à une seule à la fois. Il faut ajouter que le trentain ne peut être dit que pour l'âme d'une personne déjà morte. Dans ce sens, il est clair qu'on ne peut faire dire un trentain pour une personne encore en vie, de manière à ce que l'application reste suspendue jusqu'à la mort de cette personne-là. Autre chose, en revanche, est d'aller trouver un prêtre, qui accepte aujourd'hui

l'obligation de célébrer, ou de faire célébrer, un trentain une fois la personne décédée.

Conclusion

Pour finir, voici le texte publié au sujet du trentain grégorien par la sacrée Congrégation des Indulgences, le 14 janvier 1889 : « La confiance des fidèles, regardant la célébration des trente messes dites grégoriennes comme particulièrement efficaces, en vertu du bon plaisir et de l'acceptation de la divine miséricorde, pour délivrer une âme du purgatoire, est pieuse, approuvée et raisonnable ».

Cela suffit pour démontrer que le Saint-Siège reconnaît le bien-fondé de la croyance des fidèles dans l'institution que leur a laissée saint Grégoire le Grand, dont la plus chère dévotion fut de secourir les âmes du purgatoire.

Madame Bertrand de Lapasse et ses enfants tiennent à remercier tous les fidèles qui les ont soutenus par leurs prières et leur aide matérielle à l'occasion de la maladie et du rappel à Dieu de son mari et de leur papa, Monsieur Bertrand de Lapasse.

Une neuvaine de messes sera célébrée aux intentions de chacun.

Considérations sur l'Espérance

par M. l'abbé Simoulin

« Ô mon Dieu ! Merci d'avoir créé l'Espérance sans laquelle je n'oserais pas marcher », R.P. de Chivré

Je vous avais évoqué cette lecture faite durant l'été d'un ouvrage de Leonardo Castellani. Nos confrères d'Amérique du Sud le connaissent bien mais il est quasiment inconnu en France. Deux ouvrages ont été édités récemment, dont le premier est devenu introuvable, mais le deuxième *La vérité ou le néant* est encore disponible.

Leonardo Castellani, né le 16 novembre 1899 et mort le 15 mars 1981 à Buenos Aires, était un prêtre, jésuite et théologien argentin. Auteur d'un grand nombre d'ouvrages et d'articles dans toutes sortes de domaines, il fut l'objet de beaucoup d'intérêt mais aussi de représailles de la part même de sa famille jésuite, car sa pensée était peu conforme à la pensée dominante. C'est ce qui fait son intérêt, me semble-t-

il.

Le Verbe dans le sang nous offre une série d'articles dont le premier, de 1941 s'intitule « le désespoir païen ». Je ferais bien la remarque qu'il n'y a pas de désespoir chrétien... le désespoir est toujours païen, mais il sera plus intéressant de suivre notre auteur qui nous entraîne dans une analyse intéressante des ressorts de l'âme humaine, à partir des causes de la chute de l'empire romain.

« Mon oncle curé disait souvent que lorsqu'une chose meurt, c'est que sa raison de vivre s'en est allée. Goethe disait que nous mourons quand la volonté de vivre s'épuise. Cela ne semble pas vraiment concorder avec tous ces petits vieux qui ne voudraient mourir pour rien au monde et qui n'en meurent pas moins ; ça ne cadre pas mieux avec tous ces petits jeunes qui meurent par accident. Mais ce que Goethe entendait par *volonté*, c'est la conjonction de l'en-

semble des forces biologiques positives (la volonté consciente ou « libre-arbitre » inclus) qui résistent en nous aux assauts de la décomposition. Un plaisantin de profession prétendit qu'en l'occurrence Goethe venait simplement d'affirmer que nous mourons quand la vie se termine – ce que monsieur de La Palisse avait déjà découvert et breveté. C'est ainsi. Mais il est nécessaire de remarquer que, de même que toute la science mathématique se réduit en dernière instance à l'équation $A = A$, toute la science philosophique, portée à son sommet, consiste à contempler l'immense univers d'équations aussi étranges qu'évidentes contenues dans chacune des trente-trois vérités de La Palisse, à commencer par celle-ci : *l'Être est.*

Quand un homme met fin à sa vie par ses propres moyens, c'est parce qu'il ne trouve plus de mobile à l'effort de vivre. Ce ne sont jamais des situations de souffrance intolérable qui provoquent les suicides ; autrement dit, ce qui rend une souffrance intolérable n'est rien d'autre qu'une conviction, ou bien une absence de conviction rationnelle. Aucune souffrance n'est intolérable lorsque le souffrant croit fermement qu'un jour viendra où il cessera de souffrir et que tout finira bien. La qualité d'infini communiquée à la douleur provient d'une disposition d'âme appelée désespoir – péché gravissime contre la seconde des vertus théologiques. Cette disposition est la racine du suicide.

Hilaire Belloc fit mouche quand il désigna comme cause profonde du « déclin et de la chute de l'Empire Romain » cette note psychologique du désespoir qui, ayant commencé par dominer les esprits les plus lucides et les plus sensibles, finit par affaiblir une énorme quantité d'hommes à travers la littérature et les mœurs, les rendant non seulement incapables d'effort vital mais secrètement possédés par une étrange soif d'autodestruction.

Cette cause psychologique est le désespoir – fait énorme de l'histoire antique, rarement vu, sans doute à cause de son énormité – lequel désespoir justifie à la fois les deux phénomènes réciproques ou parallèles : l'écroulement de l'Empire et le refuge universel à l'intérieur de la nouvelle foi religieuse, ou plutôt de la seule foi religieuse.

L'homme, ce mystérieux animal à trois pattes de l'énigme du Sphinx, ne saurait marcher sans « s'affirmer », c'est-à-dire sans prendre appui sur quelque chose.

Le désespoir est le sentiment profond que vivre ne paie pas le coût de vivre, que tout cela ne vaut rien et qu'il ne s'agit, en définitive, que d'une tromperie ; et ce sentiment est la conséquence fatale de la conviction qu'il n'existe aucune autre vie. La foi s'était complètement retirée de la religion romaine quand Virgile la transforma en une carrière de grands sym-

boles nationaux (modernisme théologique), avant qu'Ovide ne finisse par tirer de ce qui restait quelques ornements scénographiques, garde-robe et décors de théâtre savant, matériel littéraire de ses Métamorphoses.

Ce désespoir païen fait actuellement irruption dans le monde néo-païen à travers la littérature des pays protestants ; et son glas funèbre est l'alarme du sauve-qui-peut pour toute une civilisation déchristianisée. »

Plus loin, notre auteur analyse l'autre forme du désespoir et se réfère à « trois livres récemment publiés de David H. Lawrence, Katherine Mansfield, Franz Kafka : ces trois poètes indiscutablement authentiques incarnent, en trois figures distinctes, assez semblables à celles d'Ovide, Catulle et Lucrèce, un témoignage terrible du désespoir païen, mille fois plus âpre et plus sacrilège que ne le fut le paganisme préchrétien, étant donné qu'entre ceux-ci et ceux-là il arriva au monde rien de moins que l'Espérance faite Chair ; et par Dieu, elle n'est pas arrivée en vain ! »

Après avoir analysé les deux derniers, notre auteur revient au premier d'entre eux. « Chez Lawrence, nous trouvons le troisième degré du mal-espoir, la privation de la religiosité au moyen d'un substitut horrible et grotesque qu'il nous faut nommer sans détour : au lieu de Dieu, l'acte charnel... C'est l'espérance retournée dans l'autre sens, la religiosité contre nature, tordue vers le bas, l'abomination de la désolation, la quiétude incestueuse de l'âme affalée sur le genre de son prochain. »

Telle est l'autre forme du désespoir : le refuge dans le culte des idoles où le plaisir règne en loi suprême : l'argent, le sexe, la santé, la vie, le sport, le running, etc., refuges inévitables de ceux qui ne veulent pas mourir mais n'ont plus d'espérance.

J'ai abrégé les réflexions mais je ne crois pas me tromper en disant que nous sommes dans cette même situation : notre civilisation déchristianisée a perdu l'espérance, et n'offre d'autre choix que le découragement, la dépression, le suicide, l'euthanasie, etc., ou ce mal-espoir dans lequel se jette notre société à ventre que veux-tu ! La mort est devenue l'ennemi, elle qui mettra fin à nos possibilités de jouir ! Il faut vivre à tout prix et jouir de la vie de toutes les façons possibles !

Grâce à Dieu, quoi qu'il en semble et quoi qu'en disent les prophètes de malheur, rien n'est jamais perdu car rien n'est jamais joué, et je vous propose cette belle page du P. Alphonse Gratry. Je vous confesse que je n'avais jamais rien lu de cet auteur jusqu'à ce que Guillaume Cuchet en cite une page dans une de ses conférences. Qui est-il ? Alphonse Gratry (1805-1872) est un prêtre catholique, restaurateur de

l'Oratoire de France.

Le père Gratry fut considéré, avec Henri Lacordaire, comme le prêtre le plus éloquent de 1830 à 1870, quelque chose comme « le Malebranche du XIXe siècle ». Doué d'une brillante faculté intellectuelle... ayant vécu de radicales expériences intérieures, Gratry se fixe pour tâche de « promouvoir la réconciliation de la science et de la foi... et de coopérer à une réforme de la société, sous le rayonnement de la foi chrétienne ». C'est un auteur assez éclectique, chez qui nous trouvons de bien belles pages. Le passage cité est extrait de son bel ouvrage *Les Sources, conseils pour la conduite de l'esprit*, composé en 1860 !

« Oui, il se peut que sur la face de cette terre, comme fruit de tant de larmes et de luttes, le bien l'emporte enfin, que le règne de Dieu arrive, et que sa volonté soit faite en la terre, comme au ciel. Il se peut que l'histoire finisse par une moisson. Et il se peut aussi que tout finisse par la stérilité, comme la vie du figuier maudit ; que, comme on voit des hommes, épuisés de débauche et perdus de folie, mourir avant le temps, le monde aussi vienne à mourir avant le temps, épuisé de débauche et perdu de folie. Il se peut que la justice et la vérité soient vaincues, et rentrent dans le sein de Dieu en maudissant la terre qui aura refusé de donner son fruit.

Or, vous savez qu'aujourd'hui, parmi nous, bien des esprits découragés soutiennent qu'il en sera certainement ainsi. D'autres, étrangement confiants, déclarent qu'il en sera, sans aucun doute, tout autrement, et que le bien doit triompher sur terre. Moi, je l'ignore, et je ne sais qu'une seule chose, c'est que l'humanité est libre et que l'homme finira comme il voudra. Je sais que vous, moi, chacun de nous, nous pouvons ajouter nos mouvements et notre poids au mouvement de décadence qui nous emporte vers l'abîme, ou bien, au nom de Dieu, et en union avec le Christ, travailler à sauver le monde, et à redresser, en ce moment même, la direction du siècle et de l'histoire, si elle est fausse.

Mais, je vous le demande maintenant, et ceci est la plaie du siècle, qu'est-ce qui nous manque à tous pour cette œuvre ? Il nous manque la foi.

Si vous aviez de la foi, seulement comme un grain de sénevé, a dit le Christ, vous transporteriez les montagnes, et rien ne vous serait impossible. Or,

qui est-ce qui croit maintenant que rien n'est impossible ? Qui est-ce qui croit qu'on peut transporter les montagnes, qu'on peut guérir les peuples, faire prédominer la justice dans le monde, et, dans l'esprit humain, la vérité ? Où sont-ils, ces croyants ?

La foi manque dans ceux qu'il faut sauver, et l'on ne peut pas les saisir ; et la foi manque dans ceux qui veulent ou croient vouloir sauver les autres, et ils n'ont pas la force d'entraîner ceux qu'ils auraient saisis.

Quand le Fils de l'Homme reviendra, pensez-vous qu'il trouve encore de la foi sur la terre ? Je le vois, nous sommes sous le coup de cette question. Voilà la plaie.

« Seigneur, augmentez-nous la foi. » Voilà donc la prière qu'il faut faire, et l'œuvre à laquelle il faut nous attacher. Mais comment ? »

La question est posée, et à cela j'ajoute volontiers cet autre extrait de son ouvrage *Henri Perreyve*, qui amorce la réponse en 1880 : « Encore une fois, le découragement absolu de ceux d'entre nous qui se trompent sur la manière de reconquérir les nations, est la preuve la plus éclatante de ce que je soutiens, savoir : que nous serons indéfiniment repoussés, toujours de plus en plus vaincus, tant que, méconnaissant les signes du temps, nous nous obstinerons à lutter à la fois contre ces deux choses, l'élan qui vient de Dieu, et la passion qui pervertit l'élan ; tant que, par conséquent, nous n'aurons pas appris à vaincre, par l'élan même de Dieu, la perversion que l'homme en fait.

Nous l'apprendrons certainement un jour, quand même il nous faudrait encore, pour nous instruire, trois siècles de désastres, et la ruine presque entière de l'Église.

Disons-le donc sans cesse : pour éclairer ce siècle, le délivrer du mal, le ramener à Dieu, il faut procéder comme saint Paul, qui brisa les idoles, parce qu'au milieu d'elles il sut voir le vrai Dieu, inconnu et caché. Certes, notre siècle est plein des idoles de la liberté, mais le Dieu même a bien peu d'autels.

Si vous en trouvez quelque part, il y faut écrire les deux mots que lut saint Paul sur l'autel oublié : *Ignoto Deo*. Car, qui donc parmi nous connaît la liberté, celle qui est Dieu et qui est la justice ? Qui a la science de la liberté ? Qui a l'amour de la liberté ? Où sont-ils, les fidèles et les adorateurs de la liberté ? »



VIE DE L'ÉCOLE ET DU PRIEURÉ

Carnet paroissial

Sont devenus enfant de Dieu par le baptême :

- Armand **de Roubieu**, fils de M. et M^{me} Frédéric de Roubieu, le 2 octobre 2021 ;
- Lorraine **Combet**, fille de M. et M^{me} Thierry Combet, le 2 octobre 2021 ;
- Inès **Zervos**, fille de M. et Mme Mathieu Zervos, le 16 octobre 2021 ;
- Bernard **du Cassé**, fils de M. et Mme Bénédicte du Cassé, le 23 octobre 2021.

Ont été honorés de la sépulture ecclésiastique :

- Monsieur Bertrand **de Lapasse**, le 19 octobre 2021 ;
- Monsieur le Capitaine de Frégate Christian **Beauval**, le 20 octobre 2021.

Prions pour le repos de leur âme !

Rappel

CONDITIONS POUR GAGNER L'INDULGENCE PLÉNIÈRE APPLICABLE AUX ÂMES DU PURGATOIRE Du 1^{er} au 8 novembre.

Une fois par jour, du 1^{er} au 8 novembre inclus, tout fidèle peut gagner une indulgence plénière applicable aux âmes du Purgatoire (c'est-à-dire obtenir la délivrance d'une âme du Purgatoire) en observant les conditions suivantes :

- s'être confessé dans les huit jours avant ou après (et être détaché de l'affection à tout péché même véniel) ;
- recevoir la sainte communion ;
- prier (même mentalement) pour les défunts au cours d'une visite d'un cimetière⁽¹⁾ ;
- réciter quelques prières (un *Notre Père* et un *Je vous salue Marie* par exemple) aux intentions du Souverain Pontife⁽²⁾.

¹ – Le Jour des Morts (2 novembre, ou 3 novembre si le 2 tombe un dimanche), on peut gagner cette indulgence en visitant une église ou un oratoire public ou semi-public.

² – Ces intentions sont : l'exaltation de la Sainte Eglise, la propagation de la Foi, l'extirpation de l'hérésie, la conversion des pécheurs, la concorde entre les princes chrétiens, et les autres biens du peuple chrétiens.

Chronique du mois d'octobre 2021

Mgr Lefebvre a choisi le 29 septembre pour être la fête patronale de nos chers Frères de la Fraternité. C'est donc en grande pompe que la messe est célébrée, d'abord pour fêter dignement du grand saint Michel, protecteur de la France, mais aussi pour implorer du Ciel les grâces nombreuses sur nos quatre Frères fantastiques. Que seraient notre prieuré, notre église, notre école, sans ces auxiliaires précieux de l'apostolat sacerdotal ? Certainement pas ce vivier de la Tradition que l'on peut voir aujourd'hui. Catéchisme, sacristie, chant, travaux en tous genres, jardinage... Ils savent tout faire ! N'oublions donc pas de prier quotidiennement pour eux, et de rendre grâce au Ciel pour leur présence.

La sortie des pères de famille conduit un groupe impressionnant de presque trente messieurs près du lac Saint-Ferréol, sur la commune de Sorrèze. Après les trois-cents premiers mètres sportifs, les langues se délient à la faveur du replat qui permet à tous de souffler. Après un bon tour dans un paysage fort agréable, tout le monde se retrouve au réfectoire des Carmes pour partager la sympathique et désormais traditionnelle raclette. À l'année prochaine !

Le calendrier du mois d'octobre nous présente une belle grappe de grandes fêtes, avec sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, patronne des missions et de la France le 3 ; saint Bruno, le 6, le fondateur des Chartreux ; Notre-Dame du Rosaire, le 7, solennité instituée pour commémorer la victoire de Lépante par la flotte pontificale ; sainte Brigitte de Suède, le 8, grande mystique de la fin du Moyen-Âge qui reçut du Christ de nombreuses faveurs, et nous a transmis les fameuses Oraisons ; le 11, la Vierge brille de nouveau dans sa Maternité divine, que l'Eglise fête en souvenir de la proclamation du dogme, le 11 octobre 431 par le concile d'Ephèse, contre l'hérétique Nestorius, évêque de Constantinople.

« Dieu a le droit de tout demander. » Voilà

bien la clef de ce mystère de la souffrance, qui frappe parfois nos cœurs. Dieu est amour, et tout ce qu'Il fait est issu de Son cœur de Père, même la souffrance, et, disons-même plus : surtout la souffrance. Pour preuve, le Fils Bien-Aimé, Celui en qui Il mit toutes ses complaisances, a-t-il été épargné ? Bien au contraire. La Mère tendrement aimée a-t-elle été choyée pour être préservée de toute souffrance, ou pour que son cœur transpercé de douleur nous mérite, par le sang de son Fils, de nous voir ouvrir les portes du ciel ? Fiat.

Le deuil vient frapper notre communauté en ce mois d'octobre, avec le décès de M. Bertrand de Lapasse, le 15 octobre, muni des sacrements de l'Eglise. Plus d'un millier de personnes s'est serré dans notre église et sur le parvis, autour de la famille, pour offrir à Dieu les suffrages qui feront bien vite de lui notre protecteur à tous dans le Ciel, et qui aideront la famille à porter la croix.

Le lendemain, les bancs de l'église sont remplis de nouveau par de nombreux fidèles, ainsi que par des représentants de l'armée française, venus rendre les derniers hommages au Capitaine de Frégate Christian Beauval, fils du Colonel et Mme Gilbert Beauval. M. l'abbé, dans son sermon, encourage les militaires à rendre le seul hommage qui puisse convenir à ce père de famille catholique, par l'élévation des âmes vers ce Dieu qu'il a voulu servir, comme Jeanne d'Arc, en tout premier.

Que les anges conduisent bien vite les âmes de nos défunts dans le Paradis, que les martyrs les accueillent et les conduisent à la Cité sainte !

Lourdes, encore cette année, ne verra pas l'émouvant défilé de malades tirés par nos petits gars des Carmes... Allons en pèlerinage malgré tout, supplier la Vierge qu'elle guérisse nos gouvernants, tant ecclésiastiques que politiques, qui sont atteints de cette maladie terrible qui fit chuter Satan du plus haut du Ciel jusqu'au fin fond des enfers : la folie de l'orgueil.

LE SEIGNADOU HISTOIRE



ARTICLE N°34

LES PERSÉCUTIONS

Interdire tout prosélytisme chrétien, c'était, dans l'esprit de Septime Sévère qui n'était pas un monstre sanguinaire, le moyen de mettre un frein à l'expansion des chrétiens. Il s'imaginait qu'avec cette législation, ceux qui avaient déjà adhéré à la foi catholique se feraient plus discrets, craignant la dénonciation et le martyre, et que nul n'oserait s'affilier à la secte, de peur d'encourir la peine capitale. C'était méconnaître que le catholicisme est essentiellement apostolique. « *Non possumus non loqui !* » avait répondu saint Pierre aux Sanhédrites qui lui enjoignaient de ne plus prêcher au nom du Christ Jésus. « Allez enseigner toutes les nations de la terre, leur apprenant à observer ce que je vous ai commandé ! » Sans le vouloir vraiment, l'Empereur africain allait provoquer l'une des plus terribles persécutions que l'Eglise devrait subir.

C'est à Alexandrie, seconde capitale de l'Empire derrière Rome, que l'incendie qui devait embraser tout le monde romain prit vie, avec une violence exceptionnelle. On eût dit que les démons, frustrés pendant plusieurs années du sang chrétien, tâchaient de rattraper le temps perdu. Tous les jours, des foules de chrétiens dénoncés étaient conduites au tribunal d'un juge d'autant plus zélé que l'Empereur séjournait à cette époque dans la ville.

Alexandrie abritait une école chrétienne, connue de toute la ville, et nommée la Didascalé. Parmi ses élèves les plus célèbres, on compte le fameux Origène, célèbre apologiste. Celui-ci d'ailleurs, venait d'échapper de peu à la mort, à laquelle on venait de conduire son père Léonidès. Cette école était à l'origine tenue par Clément d'Alexandrie, mais celui-ci, suivant le conseil évangélique, l'avait fermée, et en avait renvoyé les élèves, dès la publication de l'édit. Malgré tout, quelques-uns des membres furent arrê-

tés. Parmi eux, la vierge Potamienne, esclave chrétienne, qui avait refusé les avances perverses de son maître. Sa mère Marcella, qui l'avait soutenue dans sa vertu, fut elle aussi déferée au juge. La vierge était fière, et ses réponses inspirées du Saint-Esprit exaspérèrent le juge, qui, de prime abord, était porté à l'indulgence. Ayant essayé de la raisonner – impensable pour un romain qu'une esclave résistât à son maître, quels que fussent ses désirs – il reçut pour réponse : « Comment peut-il exister un juge assez inique pour m'inciter à céder aux caprices d'un maître débauché ? » Vexé, le juge la livra aux bourreaux qui, par leurs tortures, transformèrent la belle jeune fille en une plaie béante. Les appétits sanguinaires du juge ne s'en trouvèrent pourtant pas satisfaits, et il ordonna qu'on lui fasse couler de la poix fondue lentement, sur chacun des membres, en commençant par les pieds. La sainte vierge résista héroïquement, et rendit sa belle âme à Dieu. Sa mère la suivit aussitôt dans le royaume des Cieux.

« Le sang des martyrs est une semence de chrétiens. » L'adage se vérifia immédiatement. Basiliès, le soldat à qui on avait confié les deux femmes pour les conduire au supplice, s'était montré délicat envers ses prisonnières, et les avait défendues contre la foule en furie. Pour le remercier, Potamienne lui promit de prier pour lui obtenir la grâce de la conversion. Peu après sa mort, elle lui apparût, et lui enjoignit de croire au Christ. Dénoncé par ses camarades, il fut supplicié lui-aussi, après avoir reçu le baptême. Eusèbe de Césarée raconte que la vierge martyre apparut encore à bon nombre d'Alexandrins qui se firent baptiser à leur tour. L'enfer avait beau se déchaîner, la foi se répandait toujours davantage dans l'Empire Romain.

Ephéméride du mois de novembre 2021		SAINT-JOSEPH-DES-CARMES MONTREAL		SACRÉ-CŒUR CASTRES	SAINT-DOMINIQUE DU CAMMAZOU FANJEAUX
		Confessions	Messes	Messes	Messes
lun. 1	Fête de tous les Saints <i>mémoire du XXIII^{ème} Dimanche après la Pentecôte</i> 1 ^{ère} classe, blanc	9h30	8h00 10h00	10h00 : abbé Espi	8h30
mar. 2	Commemoration de tous les fidèles défunts 1 ^{ère} classe, noir		6h45, 7h15 et 7h45 11h00 (messe chantée) 18h30	10h00 : abbé Espi	7h00 7h30 8h00 (messe chantée)
mer. 3	De la Férie		7h45 et 11h30		8h00
jeu. 4	Saint Charles Borromée, Evêque et Confesseur <i>mémoire des Saints Vital et Agricola, Martyrs</i>		7h45 et 11h30		8h00
ven. 5	De la féerie 1 ^{er} vendredi du mois		7h45 et 11h30 18h30 : Heure sainte	18h00 : abbé Espi	8h00
sam. 6	De la Sainte Vierge au samedi 1 ^{er} samedi du mois	16h00 : abbé Peignot	7h45 et 11h30 10h45 : activités 1 ^{er} samedi 18h45 : Office du rosaire	18h00 : abbé Espi	8h00
dim. 7	Dédicace de la Cathédrale de Carcassonne <i>mémoire du XXIV^{ème} Dimanche après la Pentecôte (office du V^{ème} Dimanche restant après l'Epiphanie)</i> 1 ^{ère} classe, blanc	9h30	8h00 10h00	10h00 : abbé Espi	8h30
lun. 8	De la féerie <i>mémoire des quatre Saints Couronnés, Martyrs</i>		7h45 et 11h30		8h00
mar. 9	Dédicace de l'Archibasillique du Très Saint Sauveur <i>mémoire de Saint Théodore, Martyr</i> 2 ^{ème} classe, blanc		7h45 et 11h30		8h00
mer. 10	Saint André Avellin, Confesseur <i>mémoire des Saints Tryphon, Respite et Nympe Vierge, Martyrs</i>		7h45 et 11h30		8h00
jeu. 11	Saint Martin, Evêque et Confesseur		7h45 et 11h30		8h00
ven. 12	Saint Martin 1 ^{er} , Pape et Martyr		7h45 et 11h30		8h00
sam. 13	Saint Didace, Confesseur	16h00 : abbé Peron	7h45 et 11h30		8h00
dim. 14	XXV^{ème} Dimanche après la Pentecôte <i>mémoire du XXV^{ème} Dimanche après la Pentecôte (office du VI^{ème} Dimanche restant après l'Epiphanie)</i> 2 ^{ème} classe, vert	9h30	8h00 10h00	10h00 : abbé Chabot-Morisseau	8h30
lun. 15	Saint Albert le Grand, Evêque, Confesseur et Docteur		7h45 et 11h30		8h00
mar. 16	Sainte Gertrude, Vierge		6h45 et 11h30 8h30 : messe des mères de famille		7h15 et 11h40
mer. 17	Saint Grégoire le Thaumaturge, Evêque et Confesseur		6h45 et 11h30		7h15 et 11h40
jeu. 18	Dédicace des Basiliques Saint-Pierre et Saint-Paul		6h45 et 11h30 10h30 : messe des Primaires		7h15 et 11h40
ven. 19	Sainte Elisabeth de Hongrie, Veuve <i>mémoire de Saint Pontien, Pape et Martyr</i>		6h45 et 11h30		11h00 : messe chantée des défunts
sam. 20	Saint Félix de Valois, Confesseur	16h00 : abbé Espi	6h45 et 11h30		8h00
dim. 21	XXVI^{ème} et dernier Dimanche après la Pentecôte (office du XXIV^{ème} Dimanche) 2 ^{ème} classe, vert	9h30	8h00 10h00	10h00 : abbé Peignot	8h30
lun. 22	Sainte Cécile, Vierge et Martyre		6h45 et 11h30		8h00
mar. 23	Saint Clément 1 ^{er} , Pape et Martyr <i>mémoire de Sainte Félicité, Martyre</i>		6h45 et 11h30		7h15 et 11h40
mer. 24	Saint Jean de La Croix, Confesseur et Docteur <i>mémoire de Saint Chrysogone, Martyr</i>		6h45 et 11h30		7h15 et 11h40
jeu. 25	Sainte Catherine d'Alexandrie, Vierge et Martyre		6h45 et 11h30 10h30 : messe des Primaires		7h15 et 11h40
ven. 26	Saint Sylvestre, Abbé <i>mémoire de Saint Pierre d'Alexandrie, Evêque et Martyr</i>		6h45 et 11h30		7h15 et 11h40
sam. 27	De la Sainte Vierge au samedi	16h00 : abbé Delmotte	7h45 et 11h30		8h00
dim. 28	1^{er} Dimanche de l'Avent 1 ^{ère} classe, violet	9h30	8h00 10h00	10h00 : abbé Espi	8h30
lun. 29	De la féerie <i>mémoire de Saint Saturnin, Martyr</i>		7h45 et 11h30		8h00
mar. 30	Saint André, Apôtre <i>mémoire de la féerie</i> 2 ^{ème} classe, rouge		6h45 et 11h30		7h15 et 11h40